



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 mars 2021

| | |
|--|----|
| NOMBRE DE MEMBRES | |
| CONSEILLERS EN EXERCICE | 19 |
| PRESENTS | 15 |
| VOTANTS | 19 |
| DATE DE CONVOCATION | |
| 18 mars 2021 | |
| DATE D’AFFICHAGE | |
| - 1 AVR. 2021 | |
| Codification : 7.1 | |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le - 1 AVR. 2021 et publication du - 1 AVR. 2021 | |
| Le Maire, Jean-Yves BOIRE | |

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-quatre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-huit mars deux mille vingt et un** s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Vignes, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Didier DUPIN, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, et Isabelle ROUVIDAN.

Absents avec excuse : Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Patrick DUCROS
Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE
Lucie ROCH donne pouvoir à Fabienne STALARS
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick PORNET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Isabelle ROUVIDAN

OBJET : 2021-031 : vote du Budget Primitif 2021 – budget général M 14

Suite aux différents échanges en Commission des Finances et lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Municipal prend connaissance du projet de Budget Primitif proposé pour 2021 :

- La section de fonctionnement est examinée par chapitre et elle s'équilibre à 2 047 380,89 €.
- La section d'investissement est examinée par opération et elle s'équilibre à 1 517 114,58 €.

Soit un **budget total de 3 564 495,47 €.**

Conformément aux articles L 1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Budget Primitif tel que proposé pour 2021,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20210324-2021-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2021

Publication : 01/04/2021

chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération
par opération pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 30 mars 2021

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

